

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019**

**Présents** : M. Philippe ESSERTEL, M Philippe ROLLAND, Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, Mme Evelyne GRENIER, M. Philippe MACQUET, M. Guy REGEFFE, Mme Germaine RONDEL, Mme Nadine CHAFFAL, Mme Françoise LUGNIER, Mme Sylvie GOUTTEFANGEAS, M. Alain GENON.

**Absents excusés** : M Pascal BARRIER, M Ludovic BOURG, M. Jean-Maxence DEMONCHY

**Secrétaire de séance** : Mme Germaine RONDEL

1. La Fabrique

La toiture du bâtiment est posée et la machine sablée et vernie.  
Les sanitaires sont terminés.

2. Le Bourg

La limitation à 30km/h est installée dans la partie de la Route Départementale devant le restaurant. ( lieu de la circulation alternée)

3. Barrières

Des barrières seront posées autour de l'église, devant le cimetière et au niveau du terrain entre l'école et les dépendances de la maison THEVENON.  
Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental

4. Limes

Le Conseil Départemental a donné son accord pour créer une agglomération. Ainsi, la vitesse sera de 50km/h dans la traversée de Limes.  
Des panneaux et des bornes ont été commandés pour modifier la configuration des lieux.  
Une subvention est sollicitée dans le cadre des Amendes de Police.

5. Ecole

La loi sur l'air est en application.  
Le bureau d'étude travaille sur le projet d'aménagement de la cour de l'école en concertation avec la commission école et l'équipe enseignante.

6. Une convention avec la paroisse est approuvée pour définir les conditions d'utilisation de la maison des associations qui est l'ancienne cure.

7. Une convention est approuvée pour la fourrière animale.

8. Une convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Loire est adoptée

9. Une décision modificative est approuvée pour les écritures de fin d'année. Une autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour les dépenses d'investissement.

10. Un nouveau logiciel informatique sera utilisé car les prestations du fournisseur actuel se sont fortement dégradées.

11. Le Conseil Municipal fixe les tarifs de la salle des fêtes et de la salle de la mairie (la salle de la mairie est utilisée de façon prioritaire pour la cantine).

12. Le nettoyage citoyen 2020 est programmé